
Communiqué de presse du premier syndicat de l'Office National des Forêts

20 mai 2019

Autoriser le défrichement de forêts publiques ... sans prendre l'avis de l'Office National des Forêts

C'est ce que le Ministère de la transition écologique envisage dans son dernier projet de décret. Jusqu'à présent toute demande effectuée pour défricher une partie de forêt publique devait recueillir l'ONF. Qui connaît mieux ces forêts là que le service public forestier qui les protège et les gère depuis plusieurs siècles !

Rôle de protection de la forêt concernée, nature du peuplement forestier, présence d'espèces animales, végétales rares ou menacées, présence de mares, de sources ... Dorénavant toutes ces informations essentielles pour décider d'autoriser ou non la transformation d'une forêt en zone commerciale, en lotissement, ou en champ de blé, l'Etat s'en passera.

En ne consultant personne, faire disparaître de la forêt sera tellement plus simple !

Notre pays vient de lancer un vaste plan contre la déforestation importée provoquée dans d'autres pays du monde par nos achats.

Mais le gouvernement prend des mesures facilitant la déforestation ... en France !

Notre pays a adopté une loi de reconquête pour la biodiversité en 2016 mais en 2019 son gouvernement prend des mesures pour faciliter le changement d'usage des sols reconnu comme 1^{ère} cause, et de loin, de la disparition de ... la biodiversité.

**Les gouvernements se succèdent, font tous de beaux discours sur l'écologie
mais au final partagent le même crédo :**

« L'environnement ça commence à bien faire ! »

Secrétaire Général Philippe CANAL pcanal.snupfen@orange.fr 06.17.82.16.75	Local SNUPFEN Solidaires Marie-Françoise CHATELAIN Tel : 06.83.24.26.92 Tel : 01.40.19.59.69	www.snupfen.org
--	---	--